

## Le cardinal Barbarin à L'Ile Bouchard

Author : Maximilien Bernard

Categories : [Brèves](#), [Diocèses](#), [Eglise en France](#), [Perepiscopus](#)

Date : 16 août 2017



Pour célébrer le 70 e anniversaire des apparitions de L'Ile-Bouchard, plus de 3000 pèlerins entouraient Mgr **Barbarin**, le primat des Gaules heureux de retrouver le calme et la ferveur. Le parc de la Maison d'accueil de Marigny, à L'Ile-Bouchard, a offert ses larges espaces tant pour le spectacle que pour la grand-messe du 15 août, qui a rassemblé quelque 3500 fidèles, pour un office solennel présidé par Mgr Philippe Barbarin, le cardinal et archevêque de Lyon. [C'était une première](#) :

« Je n'étais encore jamais venu à L'Ile-Bouchard. J'arrive de fêter les 100 ans des apparitions de Fatima. Je viens ici pour le 70<sup>e</sup> anniversaire. Et je suis très heureux de constater le dynamisme et la ferveur qui y règnent. »

Le cardinal, qui a 66 ans, a été auparavant interrogé dans [Le Monde](#), notamment, sur ses affaires judiciaires

*Où en est la procédure canonique concernant le père **Bernard Preynat** ?*

Une procédure judiciaire visant le père Preynat est en cours. Mais, comme elle était ralentie par différents recours, j'ai décidé d'ouvrir sans plus tarder un procès canonique. Pour cela, j'ai dû demander à Rome de lever la prescription des faits. Le pape a donné son accord. Le procès canonique est en cours. Il a lieu à l'officialité de Lyon, mais aucun des juges n'est de Lyon. Beaucoup a été fait. Tous ceux qui voulaient parler ont été entendus. Je ne sais pas quand la sentence sera rendue, car, entre-temps, une autre procédure judiciaire a été réenclenchée à la demande des victimes et on lui donne la priorité. En accord avec le procureur, qui a été consulté, nous avons suspendu la procédure canonique pour respecter la procédure civile actuelle.

Des mesures ont été prises :

"Nous avons mis fin à la responsabilité pastorale de quatre prêtres. Nous n'accueillerons jamais aucun prêtre d'un autre diocèse sans avoir une assurance écrite de son évêque qu'il n'y a eu aucune plainte ni condamnation le concernant. À nos propres prêtres, nous proposons une formation obligatoire tous les trois ans. Et si un agent pastoral est mis en examen, il est suspendu. Nous avons enfin un numéro de téléphone accessible en permanence".